

Conditions Générales du Contrat

1. Le membre a le droit d'utiliser les installations du centre **GestFormLady** pour toute la durée du contrat pendant les heures d'ouverture : du dimanche au vendredi de 06h30 à 19h30 en libre accès (empreintes digitales numérisées)
2. Le centre **GestFormLady** n'assume aucune responsabilité en cas de dommages subis par le membre lors de l'utilisation des installations du centre ou pendant les cours de cuisine (vol, maladie, accident, etc.)
3. Pour permettre des entraînements optimaux les enfants ne sont pas admis dans le centre.

4. **Interruption momentanée de l'abonnement.** Il sera tenu compte de cette interruption uniquement sur présentation au club d'un document officiel dans les 7 premiers jours de l'arrêt. Les raisons valables sont : maladie, accident, séjour prolongé professionnel à l'étranger. Durant l'absence consécutive, d'une durée minimum de 15 jours, l'abonnement annuel peut être interrompu jusqu'à 2 mois maximum, toutes interruptions cumulées, excepté la grossesse dont la durée de suspension peut être adaptée. Les vacances ne sont pas acceptées comme raison valable pour interrompre l'abonnement. La durée de la pause sera reportée sur la validité de l'abonnement en cours.

Sur demande l'abonnement est transmissible, sous déduction des mois utilisés par le membre. Des frais de dossier et premier rendez-vous d'une valeur de Chf 50.- devront être payé cash par la nouvelle adhérente.

Une demande de report devra être déposée à la réception du centre **GestFormLady** dans les 7 premiers jours de l'arrêt, accompagnée d'un justificatif confirmant l'absence. **Fr 30.- de frais administratifs** occasionné par ce report de validité sont à régler cash au club lors du dépôt de la demande.

5. **Annulation d'abonnement** Des restitutions d'argent ne peuvent être faites que lors de cas extrêmes comme une longue maladie, un accident, un décès ou un changement de domicile au-delà de 30 km des centres **GestFormLady**. Une demande écrite de remboursement, accompagnée du justificatif confirmant l'annulation de l'abonnement doit être déposée à la réception.

Un remboursement partiel ne peut se faire qu'en fonction de la table ci-après. Passé le délai (6 mois pour les abonnements annuels et 3 mois pour les abonnements de 6 mois), la cliente ne peut plus prétendre à un remboursement. Calcul de remboursement :

Abonnement annuel		Abonnement 6mois	
1 ^{er} mois :	50,00 %*	1 ^{er} mois :	41,60 %*
2 ^{ème} mois :	41,60 %*	2 ^{ème} mois :	24,90 %*
3 ^{ème} mois :	33,20 %*	3 ^{ème} mois :	08,30 %*
4 ^{ème} mois :	24,90 %*		
5 ^{ème} mois :	16,60 %*		
6 ^{ème} mois :	08,30 %*		

*de la valeur contractuelle facturée (frais administratifs de Fr. 30.00 déduits).

6. En cas de fermeture (pour causes imprévues, pour réparations, pour transformations du centre) pour des périodes n'excédant pas deux semaines consécutives, mais tout au plus quatre semaines par année, le membre ne pourra pas exiger un remboursement. Si la période de fermeture du centre **GestFormLady** devait être prolongée au-delà, le contrat sera automatiquement reconduit pour la durée correspondante ou le centre **GestFormLady** trouvera une possibilité pour que le membre puisse poursuivre ses entraînements de la meilleure manière possible.
7. Le membre ayant payé son abonnement a la possibilité, durant les 14 jours suivants la signature du contrat, de résilier celui-ci moyennant CHF 50.00 de frais supplémentaires. Les frais de dossier et droits d'entrée sont à payer à l'inscription et la cotisation de membre est à verser dans les 10 jours au comptant.
8. Les prescriptions d'hygiène et les recommandations du personnel sont à respecter.

Les chaussures d'extérieures sont déposées aux endroits prévus dans les vestiaires, il est interdit de s'entraîner pieds nus, en chaussettes. L'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte du centre **GestFormLady** est interdite. L'accès peut être refusé aux personnes qui souffrent d'une maladie contagieuse, d'une maladie dermatologique ou d'un handicap pouvant perturber les autres membres. Il est demandé aux personnes ayant une forte odeur corporelle de prendre toutes les mesures utiles pour le bien-être des autres utilisateurs de nos installations.

10. Les règles usuelles et éthiques sont à respecter. La non-observation de ces prescriptions, de même qu'une attitude sujette à controverse dans le centre **GestFormLady**, peut entraîner l'exclusion immédiate sans contrepartie.
11. Le présent contrat vaut comme reconnaissance de dettes au sens de l'article 82 LP.
12. Pour tout litige pouvant survenir, le for légal est fixé à Sion.